

Deux ans seulement après le décès de leur Papa Ayissi Ntsama ancien boxeur et médaillé d'or aux jeux africains de 1966, la famille Ayissi est au cœur d'une histoire de bien.

Le 29 janvier dernier, apprend-on de Cameroun-Info.Net, la famille était à la barre du tribunal de Premier Degré (TPD) de Yaoundé Centre administratif. Et c'est Ayissi le Duc, précise le site d'information, aîné de cette famille qui a introduit une requête pour l'ouverture de la succession de feu Ayissi Ntsama leur père.

L'hebdomadaire Kalara en Kiosque le lundi 19 février 2018 rapporte que suite au décès du géniteur des Ayissi, Ayissi Le Duc et sa mère sont désignés coadministrateurs des biens de la succession, et tous les enfants du défunt sont déclarés cohéritiers.

L'on apprend donc qu'au cours de l'audience du 29 janvier dernier, Ayissi Le Duc et leur mère vont s'opposer à « l'autre clan », qui disent n'avoir pas assisté au conseil familial tenu à leur insu et n'en partagent pas les résolutions.

Chantal Ayissi, résidence en France, suivi de certains de ses frères, vont réclamer à travers leurs avocats que leur mère dévoile tous les biens de la succession. « Il n'y a jamais eu de conseil de famille, ni la liste des biens, ni de terrains », soutient Geneviève Nnomo Ayissi, l'une des filles du défunt.

Après les débats plutôt houleux, l'affaire sera finalement renvoyée pour le 2 avril 2018
